



# Récupération d'une sauvegarde d'un site web

Par **Delaroute**, le **23/03/2022** à **13:13**

Bonjour,

On m'a demandé de m'occuper d'un site web. Ce site a été acheté clef en main auprès d'un vendeur qui fait travailler un prestataire qui lui-même loue les services d'un hébergeur. Le tout est couteux - trop ! - pour la petite structure qui me demande ce service. Je pense donc migrer ce site afin de m'affranchir des intermédiaires. Malheureusement il est possible que ceux-ci ne l'entendre tout à fait de cette oreille...

Dans un premier temps j'ai tenté de contacter téléphoniquement le vendeur sans y parvenir; puis le prestataire sans plus de succès; et enfin l'hébergeur qui, lui, a besoin d'une requête officielle pour me délivrer le répertoire "images" ainsi que la base de données, ce que je comprends très bien, j'espère juste ne pas avoir à en arriver là.

J'ai ensuite enfin réussi à contacter le prestataire qui m'a demandé de passer par le vendeur, et j'ai finalement réussi à joindre le vendeur qui m'a demandé de lui confirmer cette demande par email et m'a promis de s'en occuper. J'ai expédié le email qu'il l'a bien reçu, mais les semaines passent et rien ne vient. Le vendeur est de nouveau aux abonnés absents, au téléphone comme par email, tout comme le prestataire.

Je souhaiterais dans un premier temps savoir quels sont nos droits en la matière avant d'envoyer une première lettre manuscrite simple, et éventuellement poursuivre plus avant si les choses devaient rester figées voire se gater, par exemple disparition pur et simple du site.

je vous remercie par avance pour l'aide.